MUNICIPALITÉ DE
GODBOUT

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement no 2026-08 sur les dérogations mineures.

AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 novembre 2026, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 2026-08 sur les dérogations mineures.
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19-1), ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **18 novembre 2026 à 18h00** à la salle Guy Poitras au 100, rue Alexandre à Godbout. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Maire, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le règlement sur les dérogations mineures numéro 2026-08 vise à permettre au conseil municipal d'autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou exécutés, qui ne satisfont pas à toutes les dispositions des règlements de zonage ou de lotissement.
5. Les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.
6. L'ensemble du territoire est visé par le projet de règlement.
7. Le projet de règlement ainsi que les plans de zonage pour l'ensemble de la municipalité peuvent être consultés sur le site web de la municipalité à l'adresse : https://municipalites-du-quebec.com/godbout/index.php ou encore, au bureau de l'Hôtel de Ville de la municipalité sis au 115, rue Pascal-Comeau, durant les heures d'ouverture.

Marie-Pier Larouche

10 novembre 2026

Greffière-trésorière